

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

---

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE586

présenté par  
M. Hammadi, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« fourniture »,

le mot :

« prestations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.